

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 2 novembre, les ordonnances suivantes:

C-4.1, o. 217, déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire sur deux tronçons de la rue Gilford, soit entre Saint-Denis et Rivard, ainsi qu'entre Rivard et Gilford, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 218, déterminant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire de la Roy Est, entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale;

C-4.1, o. 219, interdisant le virage à gauche à plusieurs intersections de la rue Saint-Denis, entre la rue Roy et l'avenue du Carmel;

C-4.1, o. 220, établissant le virage à droite obligatoire en tout temps depuis l'approche nord de l'intersection de l'avenue De Lorimier et de la rue Rachel;

C-4.1, o. 221, établissant le retrait des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Clark aux intersections avec la rue Bagg et à la rue Saint-Cuthbert

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 3 novembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx